

# SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL METROPLITAIN

## ■ **Présentation du Rapport d'Activité 2015 du Délégué de Service Public pour les parkings Charles de Gaulle et Jean Jaurès à Marseille – DSP Indigo n°91/343**

### **I. Compte rendu technique**

Les parkings Charles de Gaulles (528 places) et Jean Jaurès (500 places) ont ouverts leurs portes en 1993. Ils sont gérés par la Société INDIGO (anciennement Vinci Park), dans le cadre d'un contrat de concession de 50 ans qui s'achèvera en 2043.

En ce qui concerne l'équipe d'exploitation, le délégué fait état des effectifs suivants :

- Parking Charles de Gaulle : 5 ETP (1 responsable d'exploitation, 3 agents d'exploitation, 1 technicien d'exploitation).
- Parking Jean Jaurès : 3 ETP (1 responsable d'exploitation, 1 agent d'exploitation principal, 1 agent d'exploitation).

Durant l'exercice 2015, les deux parcs ont fait l'objet de travaux à hauteur de 132 k€.

Tout d'abord, le délégué a procédé au changement de signalétique sur l'ensemble des parcs qu'il gère. En effet, depuis le 5 novembre 2015, Vinci Park a changé de dénomination et s'appelle désormais INDIGO.

Ensuite, au parking De Gaulle, le délégué a procédé à des travaux de modification de la banque d'accueil, d'évacuation des eaux usées, de mise aux normes PMR et au changement des grilles extérieures de ventilation,

Au parking Jean Jaurès, le délégué a procédé à des travaux de mise aux normes PMR, de rénovation du hall d'accueil, à la mise en peinture du niveau -4 et à des travaux d'étanchéité sur la rampe de sortie.

### **II. Compte rendu financier**

#### **1. Tarifs et fréquentation**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les tarifs horaires ont augmenté aux parkings De Gaulle et Jaurès respectivement de 0,25 % et de 0,83 % en moyenne dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la consommation du 17 mars 2014 « loi Hamon », stipulant « *que tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus* ».

Il est précisé qu'en 2014 les tarifs horaires n'avaient pas évolué au sein de ces deux parkings.

Les tarifs des abonnements ont augmenté aux parkings De Gaulle et Jaurès, respectivement de 2% et 3% en 2015. Ceci est conforme à la formule d'actualisation des tarifs contractuelle.

La fréquentation horaire annuelle est la suivante :

- Parking Charles de Gaulle : la fréquentation horaire 2015 s'établit à 288 885 paiements. Elle est en légère hausse de 1,2% par rapport à 2014.
- Parking Jean Jaurès : la fréquentation horaire 2014 s'établit à 45 974 paiements. Elle est stable, 0,3%, par rapport à 2014.

Les variations saisonnières sont globalement les mêmes que sur les années précédentes avec notamment sur le parking Charles de Gaulle une baisse au mois d'août et un dernier trimestre performant lié aux fêtes de fin d'année, et sur le parking Jean Jaurès une baisse aux mois de juillet et d'août.

Le délégataire signale que le parking Charles de Gaulle a été perturbé par diverses manifestations qui se sont déroulées en centre-ville.

En 2015, le ticket moyen horaire est en hausse sur le parking Charles de Gaulle et s'établit à 6,68€ (+2,5%) et reste stable sur le parking Jean Jaurès et l'établit à 7,02€.

L'évolution du nombre d'abonnements est différente sur les deux parcs :

- En baisse de -3,2% au parking Charles de Gaulle pour atteindre 371 abonnés au total sur l'année
- Stable (+0,1%) au parking Jean Jaurès pour atteindre 545 abonnés au total sur l'année.

## **2. Economie de la délégation**

Le chiffre d'affaires a évolué de 5,7 % en 2015. Il s'établit à 3 218 K€. Il est composé à 61% par les recettes horaires et à 38% par les recettes abonnés.

Le total des produits s'établit à 3 218 K€.

Les charges sont également en légère augmentation de 2,9%, et s'établissent à 2 513 K€.

Le résultat 2015 est en augmentation de 17,9%. Il s'élève à 705 K€.

Aucune redevance n'est prévue au contrat.

## **3 Analyse financière :**

### **Parking Charles de Gaulle**

Après avoir diminué de 10,5% entre 2012 et 2014, le chiffre d'affaires (CA) entrées horaires se redresse de 7,2% en 2015. Parallèlement, les charges externes d'exploitation sont pour le moins contenues notamment en faisant passer les dépenses en intérimaires de 35 183 € à 4 308 €.

La conséquence directe de ces évolutions est la croissance de la richesse créée par l'activité Charles de Gaulle : la valeur ajoutée s'accroît de 6,6% après le tassement de 1,3% relevé en 2014.

En dépit de charges de personnel interne en forte progression de 12,9%, la rentabilité économique de la société déléguée appréciée à travers de l'excédent brut d'exploitation (EBE) se redresse : +5,8% en 2015 après un ralentissement de 0,6% en 2014.

Le ratio EBE / CA exprimant la marge brute dégagée par l'activité de ce parking conserve un niveau moyen très élevé de plus de 64% sur la période 2008-2015.

La structure des frais financiers et des amortissements évoluant de façon identique aux années précédentes, le résultat net (RN) comptable suit le trend imprimé par l'EBE pour afficher une solide hausse de 10% en 2015.

Entre 2008 et 2015, le délégataire réalise ainsi une excellente marge nette définie par le ratio RN / CA de 36%.

Cette situation témoigne d'une santé financière d'autant plus appréciable que la délégation est seulement à la moitié de sa durée d'exploitation.

### Parking Jean Jaurès

Le modèle économique ici à l'œuvre est basé sur des recettes composées à 67% d'entrées abonnés caractérisant une structure de rentabilité en général nettement inférieure aux parkings majoritairement composés d'entrées horaires.

Le chiffre d'affaires (CA) abonnements continue sa progression depuis 2008 à un rythme annuel moyen de 5,7% contre 2,3% pour les entrées horaires.

La valeur ajoutée (VA) générée par l'activité du parking Jean-Jaurès continue également sa progression à un rythme annuel moyen soutenu de 8,2%.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) bénéficie de l'effet de levier produit par la VA pour se développer : +13,8% en 2015, après les 27,7% relevés en 2014.

Le caractère concessif de cette délégation de service public impose des charges financières et des amortissements pesant plus de la moitié des charges globales. Cette structure de coût impacte le résultat net (RN) qui est toujours négatif en 2015 : -170 163 €.

Cependant, le délégataire voit sa marge nette définie par le ratio RN / CA passer de -81% en 2008 à -20% en 2015 présageant ainsi un RN positif à l'horizon 2019.

L'exploitation du parking Jean Jaurès offre une rentabilité économique et financière d'autant plus soutenable qu'elle est corrélée à l'exploitation très profitable du parking Charles de Gaulle.

### **III. Qualité du service**

Les deux parcs ont fait l'objet de 100 réclamations en 2015. Au parking Charles de Gaulle, le délégataire précise qu'il s'agit pour l'essentiel de demandes d'informations commerciales. Au parking Jean Jaurès, le délégataire mentionne comme sujet récurrent, la présence de véhicules en stationnement sauvage à proximité du parc, qui

bloquent l'entrée / sortie, et la présence de groupes de « jeunes » le soir devant les accès piétons.

Les parkings De Gaulle et Jaurès offrent de nombreux services à la clientèle : prêt de parapluies, radio Vinci Parc, application Smartphone MyVinciPark, un service autos... De même, un numéro Azur est disponible pour faciliter les relations clients.

Le délégataire a développé, sur le parking Charles de Gaulle, un partenariat avec l'Opéra de Marseille pour les soirées de spectacles.

#### **IV. Conclusion générale sur la vie du service sur l'exercice 2015**

Si l'activité des deux parcs est stable cette année, les recettes sont en hausse.

Le résultat net est en forte progression, dû à une forte augmentation des recettes et une augmentation maîtrisée des charges.

L'année 2015 est marquée par le changement de dénomination de la Société Vinci Park qui est devenue INDIGO, depuis le 5 novembre 2015 et la mise en œuvre de la tarification par pas de quinze minutes.

Aucun risque réel n'apparaît pour le délégant que ce soit en termes d'exploitation du service public de stationnement ou de rentabilité de la DSP.